

## Article

### Retrouvez la CNIL et les correspondants sur Viadeo et LinkedIn

**16 décembre 2010**

La CNIL dispose désormais d'un profil sur les réseaux sociaux Viadeo et LinkedIn. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de l'ouverture de comptes CNIL sur Facebook et Twitter. L'objectif est d'informer les membres de ces réseaux professionnels sur le métier de correspondant informatique et libertés (CIL) et sur l'intérêt qu'il représente pour les entreprises et les administrations.

La diffusion auprès du plus grand nombre de la culture "Informatique et Libertés" passe par une présence renforcée sur le web. C'est avec la volonté permanente d'informer un large public sur les enjeux de la protection de la vie privée que la CNIL a fait le choix d'ouvrir des comptes sur les principaux réseaux sociaux.

Depuis janvier 2010, la CNIL dispose d'une page Facebook et d'un compte Twitter pour sensibiliser les internautes à la protection des données personnelles et de la vie privée. Elle les concerne en effet au quotidien en tant que citoyens, employés, usagers des services publics, parents, patients, clients ...

S'agissant de Viadeo et de LinkedIn, l'objectif de la CNIL est de sensibiliser les internautes à la loi "Informatique et Libertés" dans un contexte professionnel et les informer sur les avantages qu'offrent la désignation d'un correspondant informatique et libertés (CIL).

Ces comptes serviront notamment à mettre en ligne de l'information sur les missions et les actions de la CNIL, sur la loi "informatique et libertés", les obligations et les droits des organismes et des personnes. Ils permettront également d'ouvrir de nouvelles fenêtres de dialogue entre la CNIL, ses services et les internautes.

**Vous pouvez dès à présent les consulter et échanger avec nous aux adresses suivantes :**



[Retour](#)

---